

Région de THURY-HARCOURT (*Calvados*)

Château

Croisées

Vers 1740



Le château, probablement édifié pour ses parties les plus anciennes durant le premier quart du XVII^e siècle, conserve un ensemble de croisées plus récent que l'on peut dater vers 1740. Bien qu'elles aient été modifiées pour les doter de systèmes de fermeture performants, quelques-unes témoignent encore de leurs dispositions d'origine et de leur fermeture initiale par un grand verrou double. En plus de cette caractéristique remarquable, ces croisées utilisent des fiches estampillées de serruriers du Forez, quincaillerie largement employée en Île-de-France, mais identifiée ici pour la première fois en Normandie.

La menuiserie

Le bâti dormant

La croisée relevée qui provient du rez-de-chaussée est représentative du type fabriqué pour l'ensemble des façades. Elle est la dernière à conserver presque intacte sa serrurerie d'origine. A côté de ce modèle général, deux autres présentent une imposte plus élaborée dans laquelle le menuisier a adopté des petits-bois rayonnants alors qu'elle reste quadrangulaire (fig. E.1).

Le dormant est composé d'un bâti séparé par une traverse d'imposte et un montant intermédiaire formant trois compartiments (fig. 1.2). La traverse est moulurée d'un tore à profil segmentaire surmontant un large filet et une doucine (fig. 1.3 et plan n°6). A l'intérieur, la traverse d'imposte est en retrait pour laisser passer les volets sur toute la hauteur de la croisée. Quant au montant intermédiaire, il reprend évidemment le profil de la cote extérieure des vantaux vitrés du bas et est simplement mouluré de deux doucines (plan n°4). A l'intérieur, sa cote est flottée sur la traverse d'imposte pour assurer une



Fig. E.1. Imposte avec petits-bois rayonnants.

continuité de la cote des vantaux vitrés et une fermeture correcte des volets ferrés sur le bâti dormant (fig. 2.4 et 2.5). Les montants de rive sont à contre-noix pour assurer une bonne étanchéité des vantaux vitrés (plan n°4). En partie basse, le dormant reçoit une pièce d'appui montée en feuillure sur l'appui en pierre (plan n°6)¹. Ce type de montage peu étanche et abandonné ailleurs s'explique par l'intégration des croisées dans des fenêtres plus anciennes. La pièce d'appui est dépourvue de gorge de récupération des eaux pluviales.

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés du bas sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. Il est à souligner que leurs chevilles sont parallèles aux arasements alors que cette méthode de chevillage pratiquée avant la fin du XVII^e siècle cède progressivement sa place aux chevilles décalées. Ces vantaux sont divisés par un réseau de petits-bois moulurés d'un demi-rond accosté de deux carrés dont les mortaises ne sont pas traversées. Les petits-bois sont raccordés à l'onglet dans le bâti (fig. 2.3), mais à mi-bois et à petite plinthe entre-eux (fig. E. 2). Les plinthes ou dés ne sont pas rapportés, mais taillés dans la masse sur les petits-bois verticaux (coupe d'onglet au droit du carré). Les battants de rive adoptent une noix pour assurer une bonne étanchéité avec le bâti dormant. Nous y reviendrons, mais il est important de noter qu'ils n'ont pas de gorge continue pour installer les fiches. Quant aux battants du milieu, ils ferment par un profil en talon qui présente

¹ Sur la croisée relevée, la pièce d'appui n'a pas subsisté. Elle a été relevée sur une croisée également en mauvais état et située dans la même pièce. Celle-ci ayant été réparée par un tasseau ajouté sous son profil en quart-de-rond, elle nous a servi principalement pour connaître sa hauteur.

l'inconvénient d'être peu étanche et peu stable. En partie basse, les vantaux vitrés sont pourvus d'un jet d'eau dont les extrémités flottées sont encastrées².

Sur ce type de croisée l'imposte est souvent fixe pour ne pas gêner la fermeture des grands volets. Ici, l'imposte bénéficie de deux vantaux mobiles dont il a fallu réduire considérablement les battants du milieu pour qu'ils restent alignés avec ceux des vantaux inférieurs, le meneau de l'imposte étant fixe (première section du plan n°5). Ils reçoivent également des jets d'eau, lesquels sont parfois absents lorsque les vantaux sont fixes.

Les volets

Les volets couvrent toute la hauteur de la croisée pour dissimuler les quatre vantaux vitrés et la traverse d'imposte. Ils sont donc ferrés sur le dormant et sont brisés pour se replier dans l'embrasure intérieure de la fenêtre. Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées dont les chevilles sont parallèles aux arasements. Chaque bâti est divisé en cinq panneaux (trois sensiblement carrés et séparés par deux oblongs) dont la répartition est sans correspondance avec le réseau de petits-bois. Les volets sont moulurés traditionnellement d'une doucine sur leur parement visible et d'une plate-bande à simple congé.

La serrurerie

Les organes de rotation

Sur la croisée relevée, la rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée (fig. 4.5 et 4.6, plan n°8). D'autres présentent des fiches à bouton (fig. E.3). Au-dessus de toutes ces fiches, on observe une entaille pour pouvoir retirer la broche (fig. E.3.2). Toutefois, les fiches des premières décennies du XVIIIe siècle étaient montées sans gorge continue sur les battants de rive pour pouvoir retirer leur broche. On peut donc s'interroger ici sur l'authenticité des entailles pratiquées au-dessus de chacune d'elles. L'examen de l'ensemble des croisées nous a permis de trouver un exemplaire dépourvu d'entailles sur lequel les broches ne peuvent être enlevées (fig. E.3.1). Les entailles ont donc probablement été faites ultérieurement pour assurer le démontage des vantaux vitrés.

La gorge continue pour installer les fiches n'apparaît sans doute pas en Normandie avant les années 1740. Les croisées des bâtiments conventuels de l'abbaye de Juaye-Mondaye achevés en 1737, qui montrent par ailleurs les mêmes verrous doubles, en sont toujours dépourvues (étude n°14023), comme celles du château de Barbeville du milieu du XVIIIe siècle.

Il est par contre important de noter que ces fiches ont été estampillées par des forgeurs de fiches du Forez, importante région de production aux XVIIe et XVIIIe siècles de ce type d'ouvrage³. Ce sont les premiers exemples recensés dans cette région alors qu'ils sont nombreux en Île-de-France (fig. E.4). Nous avons pu en observer cinq : quatre avec la marque « P.NOYARY » pour Pierre Noyary, marié à Alix Bontemps le 28 janvier 1714 et décédé avant le 2 septembre 1749 ; une avec la marque « A. CANONNIER » pour André Canonnier, marié à Marguerite Dignonnet le 27 octobre 1720. L'estampille était généralement frappée sur l'aile à deux nœuds, soit celle qui était fixée dans le volet ferré sur le vantail vitré, ou dans le vantail vitré ferré sur le dormant, comme le rappelle Jacob-André Roubo dans *L'Art du menuisier* : « Il faut toujours que la partie de la fiche où il y a le plus de nœuds [...] soit ferrée dans la partie dormante, afin d'opposer plus de résistance à la partie ouvrante »⁴. Pourquoi choisir systématiquement l'aile à deux nœuds ? Pour le comprendre, il faut se transporter au siècle précédent et se souvenir que ces fiches étaient utilisées pour des bâtis à recouvrement. Elles avaient alors une aile large à deux nœuds fichée dans le volet et une aile moins large à trois nœuds fichée dans l'épaisseur du vantail vitré⁵. Cette dernière permettait donc difficilement d'apposer une estampille et les serruriers du Forez ont probablement pris l'habitude de frapper l'aile à deux nœuds leur laissant plus de place.

Enfin, pour ce qui concerne la rotation des volets, elle est assurée par des fiches à vases et leur articulation par des petits couplets à cinq nœuds. Il est à noter, par ailleurs, que tous les nœuds de ces fiches sont polis et étamés.

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux vitrés du bas est assurée par un verrou double muni traditionnellement d'un té en partie haute (fig. 3.3) et d'un pêne en partie basse (fig. 3.6). Ce système simple, qui fonctionne par translation de la tringle, permet en une seule manœuvre d'actionner deux verrous. On peut également noter qu'un panneton assure une fermeture supplémentaire au milieu de la tringle (fig. 3.4), mais que le système ne condamne pas les volets. Cette tringle est mue par une poignée et posée sur des platines à panache (fig. 3.5). La gâche du haut a été entaillée pour ne pas gêner la fermeture des volets (fig. 3.1 et 3.2). Elle est fixée par deux vis à tête bombée et une vis fraisée. Malgré le confort apporté par les espagnolettes pour fermer aussi bien les vantaux vitrés et les volets, les verrous doubles semblent avoir été utilisés au moins jusqu'au milieu du siècle. Au vu des changements effectués sur ces croisées, on comprend aisément que ces verrous doubles n'ont guère satisfait les propriétaires successifs⁶.



Fig. E.2 – Petits-bois assemblés à petite plinthe.



Fig. E.3. Deux fiches à bouton (sans et avec entaille pour retirer la broche)

2 Les jets d'eau de ces vantaux étant très altérés, leur profil en talon a été relevé sur les vantaux du haut.

3 Sur l'histoire de ces forgeurs de fiches, voir les remarquables articles qui leur sont consacrés par Claude Landes et Michel Bourlier dans M. Fleury, J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux (dir.), *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Villette (22 janvier – 20 avril 1997), Cahiers de la Rotonde n°18.

4 Jacob-André Roubo, *L'Art du menuisier*, troisième partie, troisième section, 1774, planche n°321 et p. 948.

5 Pour une meilleure compréhension du montage des fiches et de leur marquage, voir également nos études d'un logis de Brières-les-Scellés (n°91002) et du château de Mesnil-Voisin à Bouray-sur-Juine (n°91001).

6 Les méplats, au-dessus et au-dessous du bouton, montrent qu'il a subi de nombreux coups de marteau pour l'ouvrir et le fermer.

La fermeture des vantaux vitrés du haut de la croisée étudiée est assurée par des loqueteaux à ressort à boudin (fig. 2.4). Leur épaisseur de 13 mm ne permet pas une bonne fermeture des volets. La recherche sur les autres croisées montre que ces vantaux fermaient par une petite clenche vissée sur le battant du milieu (fig. 2.2 et 2.3, plan n°8). Si elle était bien adaptée à la fermeture des volets sur l'imposte et à une ouverture occasionnelle des vantaux, elle a sans doute vite été jugée peu pratique puisqu'il n'en reste que peu d'exemples. On l'observe également sur les croisées du XVIIIe siècle du château de Tubœuf à Saint-Michel-Tubœuf (Orne).

Les volets sont fermés par des targettes et des loqueteaux sur platine découpée en accolade et reperçée de deux croissants (fig. 3.7, 4.1 et 4.2, plan n°8). Le dessin de leur platine ne correspond pas à celui des verrous doubles, mais il s'agit bien là de la serrurerie d'origine montée aux clous à tête bombée. Sur la croisée relevée les mentonnets ont été éliminés, mais nous en avons retrouvé la trace sous la peinture.

Les organes de consolidation

Les vantaux du bas sont consolidés aux angles par des équerres forgées et irrégulières (fig. 4.7 et plan n°8). Elles sont encastrées, légèrement chanfreinées sur leurs rives, et montées à l'extérieur avec des vis à tête bombée (plan n°3). Elles semblent bien d'origine au vu de leur facture et des quelques traces de pointe sèche encore perceptibles sous la peinture pour le repérage de leur emplacement.

A la fin du XVIIIe siècle, Bonnot, vérificateur de serrurerie, donne quelques conseils sur la pose de ces équerres⁷ : « L'usage est d'entailler à fleur des bois les équerres simples, comme les doubles, ainsi que les thés : souvent en les entaillant d'épaisseur, on découvre les tenons & mortaises d'assemblage ; & pour peu que les entailles manquent d'être justes aux équerres, l'eau séjourne dessous, et pourrit bientôt le bois ; ce que l'on remarque journellement au bas des chassis. Pour remédier à ces inconvénients, je croirais qu'il serait à propos de n'entailler aucune équerre ni thé ; ou du moins de ne le faire qu'à l'égard des équerres du bas des portes croisées, qui sont les plus exposées. Plusieurs Architectes le pratiquent ainsi actuellement ; il n'en coûte pas davantage pour la pose, parce que le temps que le Ferreur met à former à la lime un chanfrein au pourtour des arêtes extérieures, tant aux équerres qu'aux thés, pour les poser à plat, balance bien celui qu'il faut pour les entailler d'épaisseur. Quant à les blanchir ou limer sur la surface, cela devient assez indifférent : il suffirait même que l'un & l'autre fussent bien forgés, puisqu'ils sont toujours peints en même temps que les chassis ».



Fig. E.4. Deux fiches estampillées « A. CANONNIER » et « P. NOYARY »

Datation

Cet ensemble de croisées prend place dans un château construit durant le premier quart du XVIIe siècle. Ses fenêtres montrent encore les traces des meneaux et croisillons qui les divisaient en compartiments. Le château est acquis dans le troisième quart du XVIIe siècle par un affairiste qui connaît une ascension fulgurante, mais meurt en laissant des dettes considérables à ses enfants. Ceux-ci seront dans l'obligation de vendre plusieurs propriétés pour les honorer, dont le château, objet de notre étude, vers 1736, un aveu étant rendu en 1737.

Les caractéristiques des croisées et plus particulièrement l'utilisation de verrous doubles et de fiches montées sans gorge pourraient indiquer une fabrication des années 1720/1730. Pour autant, l'aveu rendu en 1737 pourrait bien être le point de départ d'une importante campagne de travaux pour renouveler l'ensemble des croisées, les propriétaires précédents n'ayant guère eu les moyens d'envisager des dépenses importantes. Les croisées que nous avons étudiées dans les bâtiments conventuels de l'abbaye de Juaye-Mondaye terminés seulement en 1738 montrent les mêmes dispositions. En l'absence d'éléments plus précis, on peut penser que ces croisées ont été fabriquées après l'aveu de 1737, soit vers 1740, cette date restant cohérente avec les périodes d'exercice des deux forgeurs de fiches stéphanois vus plus haut.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée
- Planche n°2 : Croisée
- Planche n°3 : Verrou double
- Planche n°4 : Serrurerie
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (sans volets)
- Plan n°2 : Croisée / élévation intérieure (avec volets)
- Plan n°3 : Croisée / élévation extérieure
- Plan n°4 : Sections horizontales
- Plan n°5 : Sections horizontales et verticales
- Plan n°6 : Sections verticales
- Plan n°7 : Serrurerie
- Plan n°8 : Serrurerie

⁷ M. Bonnot, *Détail général des fers, fonte, serrurerie, ferrure et clouterie, à l'usage des bâtimens ; avec les tarifs des prix*, Paris, Morin et l'Auteur, 1782, p. 79-82.